
ATELIER 21**Développement et pratique de mobilisation**

(Yves HURTUBISE)

Communication 21.2**«Structures médiatrices et lutte contre la pauvreté au Québec :
une réflexion sur le public non-étatique »**

Pierre-Joseph Ulysse, Université de Montréal

Les crises économiques des années 1980-90 et les coupures drastiques opérées dans les programmes sociaux n'ont pas eu pour seul effet d'affaiblir les services publics; elles ont surtout miné la confiance du « citoyen ordinaire » dans le système public québécois ainsi que l'illusion de vivre dans une société solidaire travaillant sans cesse sur la cohésion sociale et l'inclusion citoyenne. Groupes sociaux et organismes de base s'auto-organisent de manière à assurer des services de qualité à des populations démunies et exclues, et font émerger un ensemble de ressources alternatives aux institutions étatiques. Jouant le rôle de vecteurs locaux d'insertion, nombre de ces structures médiatrices - organismes communautaires, groupes de femmes, entreprises à but non lucratif, entreprises d'économie sociale - sont aujourd'hui financées à même des fonds publics pour intervenir sur des problèmes d'ordre individuel et collectif (chômage, pauvreté, exclusion, décrochage scolaire, violence conjugale), ou pour dispenser des services de proximité dans les domaines de la santé et du bien-être, de l'éducation, du logement, de l'emploi, des loisirs et de la culture. Au-delà des rapports d'étroite collaboration qui peuvent exister avec le cadre étatique, on assiste à leur intégration à la conduite de l'action publique, et à une interdépendance accrue entre acteurs politiques et acteurs associatifs. De par leur inscription dans des schèmes de politiques publiques, les structures médiatrices facilitent les interactions entre les acteurs civiques et les niveaux de gouvernement ; elles s'imposent comme des analyseurs des nouvelles dynamiques d'élaboration et de mise en place de l'action publique.

La présente réflexion inscrit les structures médiatrices dans une sphère publique non-étatique se constituant en interdépendance simultanée avec le privé et avec le public étatique. Elle se situe au cœur des liens dialectiques - tensions, contradictions et totalité - entre le politique, le marchand et le solidaire, et tâche de cerner les interfaces dans leurs dimensions normative, politique et même morphologique. Le texte est divisé en 4 grandes parties. La première reprend quelques éléments de contexte permettant de dégager une première piste de conceptualisation basée sur les articulations entre « le public étatique » et « le public non-étatique ». La deuxième présente une typologie sommaire inspirée d'une enquête empirique menée à Trois-Rivières sur les stratégies québécoises de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. La troisième partie analyse les rapports des structures médiatrices non-étatiques au double mouvement de localisation et de globalisation, alors que la quatrième replace celles-là dans des dynamiques de société plus larges et présente la vision des acteurs de terrain.

Intéressé à l'analyse des conditions d'émergence et des schèmes d'actions plutôt qu'à celle des régulations internes, nous nous inspirons de l'idée émise par B. Malinowski qu'aucune réalité sociale ne peut être saisie en dehors de son environnement culturel, social ou matériel, tout comme nous ne saurions nous passer de l'observation des éléments du « contexte pragmatique » dans lequel s'inscrivent les structures médiatrices non-étatiques.

I- Quelques éléments de contexte

Les structures médiatrices non-étatiques sont surtout redevables d'initiatives d'acteurs ne disposant pas de « légitimité élective », ou de réseaux d'acteurs partageant des affinités intellectuelles et/ou socio-politiques. Certaines dérivent des grandes mobilisations ayant ponctué la décennie des années 1990 au Québec, entres autres, la *Charte d'un Québec populaire* par Solidarité populaire Québec (1994), la *Marche des femmes* (1995), le *Parlement de la rue* par le CAPMO (1997) et la mobilisation construite autour du *Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté* (1998) devenu aujourd'hui *Collectif pour un Québec sans pauvreté* (2003). Une série d'autres structures médiatrices forme, selon la terminologie de Vaillancourt et *al*, les piliers d'un « tiers secteur » rassemblant, sous le chapeau de « l'économie sociale », des milliers d'associations et de coopératives dans les domaines des services de proximité, du logement, de l'emploi, du développement local et du développement économique communautaire. Cette construction économique, politique et idéologique a été principalement menée sous l'égide du *Chantier sur l'Économie sociale*.

Quant à la décision gouvernementale d'énoncer en 2001 la *Politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire autonome* et de définir celle-ci comme « une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec », elle traduit sans ambages un désir de mettre à contribution les structures médiatrices locales dans des secteurs aussi variés que la défense des droits sociaux, la lutte contre la violence faite aux femmes et aux enfants et le développement local. Cette politique semble, mieux que son nom l'indique, symboliser « un autre jalon important dans les travaux collectifs qui conduiront à l'adoption d'une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté », un outil permettant de répondre « aux exigences en matière de justice sociale, de solidarité, de pleine participation et surtout de qualité de vie et de bien-être collectif ». La *Politique de reconnaissance* peut, en conséquence, être vue comme une tentative d'agir aussi bien sur des contextes et des facteurs que sur des dynamiques génératrices de pauvreté et d'exclusion dans une perspective renouvelée, créatrice de lien social et ouverte sur l'avenir. Elle entend répondre à l'impératif que soient adoptées de nouvelles approches, que soient développées des pratiques d'intervention mieux adaptées aux nouvelles réalités et, enfin, que soient créés de nouveaux réseaux de partenariat et de concertation aptes à renforcer les solidarités déjà existantes ou à faire éclore celles qui sont encore à l'état latent.

Enfin, adoptée en décembre 2002, la loi 112 ou *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion* établit un lien étroit entre le maintien dans la pauvreté et les rapports de pouvoir asymétriques, la pauvreté se trouvant elle-même

redéfinie comme une violation fondamentale des droits de « l'être humain » à la pleine liberté et à l'égalité de dignité, comme une privation des moyens pour atteindre l'autonomie individuelle et pour exercer les droits de pleine citoyenneté. Actuellement, les stratégies québécoises de lutte contre la pauvreté prennent forme, en amont, dans les revendications et les demandes de justice sociale portées de manière récurrente par une société civile organisée et engagée, en aval, dans les efforts de l'État québécois de répondre à ces revendications. Elles renvoient à cinq années de mobilisations intensives menées par le *Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté*, et à la capacité de celui-ci d'impliquer un large éventail d'acteurs dans un mouvement dont la légitimité revient à recadrer la pauvreté dans les discours et débats publics, à en faire un problème de société plutôt qu'individuel et, enfin, à l'imposer comme une priorité de l'agenda politique. Les dynamismes institués aboutissent souvent à l'émergence de formes territorialisées de prise en charge ainsi qu'à l'établissement de nouveaux réseaux de solidarités au niveau des communautés locales.

Évoquer ces éléments chronologiques et contextuels permet de situer la réflexion dans un temps historique autant que de dégager une première piste de conceptualisation fondée sur la nécessité de cerner des modes d'articulation distincts entre le « public étatique » et le « public non-étatique » ainsi que sur celle de (re)poser les responsabilités respectives des acteurs investissant ces deux sphères. Il resitue la compréhension des structures médiatrices non-étatiques au creuset des trois champs de force que représentent la mobilisation citoyenne, les politiques publiques et les stratégies d'intervention ; ce qui établit une distinction nette de ce que des auteurs français appellent les « institutions intermédiaires ». Car, s'il s'agit de tabler sur la capacité des acteurs locaux d'orienter l'action et de modifier la réalité à partir de leur savoir et de leurs expériences, les structures médiatrices non étatiques se veulent des « projets structurants » développés dans une logique de résistance réfléchie et réflexive. La réappropriation des enjeux pratiques inférés par les politiques publiques n'apparaît possible qu'au prix d'une posture de distanciation critique face aux modalités gouvernementales de prise en charge dans les secteurs de la santé, du revenu, de la formation professionnelle, du logement et de la lutte contre la pauvreté par la réinsertion en emploi. Aussi le fonctionnement des structures médiatrices non-étatiques souscrit-il à la relation interactive entre un processus de *prise de parole* (production de sens) et un processus de *prise de pouvoir* (structuration d'un champ de force). Ce double processus multiscale traverse l'ensemble des mondes interconnectés au sein desquels se produisent et se reproduisent les enjeux de société, que ceux-ci soient d'ordre politique, économique, social ou culturel.

II- Une typologie sommaire

La notion de structures médiatrices non-étatiques se trouve au cœur de nos travaux sur les stratégies québécoises de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Cette appellation rassemble organismes et réseaux d'organismes dont le propre est de mobiliser des ressources internes à une communauté, de les articuler avec des contributions externes – matérielles ou symboliques – en vue de réaliser des projets de développement économique, social et humain, ou tout simplement d'accompagner la réalisation de tels projets. Elle sert à désigner

l'ensemble des mécanismes ne relevant ni de la compétence exclusive des sphères publiques ni de celle des sphères privées, ni de l'État ni du marché, mais plutôt définis dans la capacité des groupes en présence – acteurs étatiques, certaines entreprises privées locales, organismes de base – de négocier leurs divergences et de faire émerger des pistes de solution appropriées aux problèmes collectifs que vit la société québécoise. L'intégration des structures médiatrices dans une sphère autonome, soit celle du public non-étatique, en fait des espaces relationnels mais surtout de contestation des inégalités sociales, des asymétries de pouvoir et de la redistribution déséquilibrée des ressources collectives.

L'on peut, en référence à l'enquête de terrain menée à Trois-Rivières, avancer que les structures médiatrices non-étatiques sont redevables de l'autonomie citoyenne, d'une culture de négociation et de compromis permettant la prise en compte d'une pluralité d'aspirations à l'équité et à la justice sociale dans un monde globalisé et un contexte sociétal en pleine mutation. Elles synthétisent une hétérogénéité de pratiques sociales qui se modèlent et se reconfigurent au fur et à mesure que se recomposent les enjeux, que se nouent de nouvelles alliances et que sont atteints des compromis verticaux avec l'État et transversaux entre les acteurs de la pratique. Ces lieux se construisent à la jonction de la politique instituée et de la politique en voie de formalisation, et participent pleinement de la recomposition des rapports entre l'État, le marché et la société civile. Les principes et les normes émergent de l'implication d'acteurs – individuels et collectifs – dans des causes partagées, donc d'un processus itératif entre différents porteurs de changement social.

Si les structures médiatrices prennent sens et significations dans la résolution de problèmes collectifs, on peut en distinguer trois grandes catégories. Les structures médiatrices de services opèrent dans les secteurs de l'éducation, des soins sociaux, des services de santé, des loisirs et de la culture; elles incluent également les garderies populaires, les comptoirs alimentaires et les coopératives d'habitation. Les structures médiatrices de type productif aident à acquérir des compétences permettant de s'adapter à la rigueur de l'économie marchande. Cette deuxième catégorie regroupe les associations de travail, les organismes de développement de l'employabilité et de réinsertion en emploi et ceux qui oeuvrent dans le domaine de la formation et de la qualification professionnelle. La troisième catégorie se constitue des groupes de défense des droits, les groupes de femmes, ceux d'éducation populaire et à la citoyenneté, ainsi que les groupes anti-pauvreté. Une telle catégorisation rejoint, à maints égards, la typologie ébauchée par Caroux voulant qu'il y ait des associations d'expression, des associations de gestion et des associations de revendication [1]. Les associations d'expression et de participation, qui rassemblent des personnes avec des centres d'intérêt communs, se rencontrent surtout dans le secteur des loisirs, du sport, de la culture ou, ultimement, dans le champ de l'aménagement urbain. Les associations de gestion émanent bien souvent de l'action des pouvoirs publics et s'engagent dans la production de services au public et des services de proximité à la population locale. Les associations de revendication se construisent autour de demandes portées par des groupes sociaux spécifiques contre l'État, les collectivités territoriales, les entités locales ou les promoteurs privés. Il peut s'agir des associations de consommateurs, de

parents d'élèves, des groupes environnementalistes, des groupes de femmes ou des groupes de défense des droits.

Le travail empirique révèle en fait que les structures médiatrices non-étatiques fédèrent, tant du point de vue individuel que collectif, un ensemble de registres en tension (identitaire, économique, social, politique et culturel). Si les liens identitaires et affectifs avec le territoire et avec la communauté servent bien souvent à expliquer et le niveau d'engagement individuel et le sentiment de solidarité manifesté envers des gens démunis, la totalité des acteurs interrogés ont évolué avec les organismes et les initiatives. Au-delà des compétences personnelles, ils ont construit leur crédibilité en s'identifiant à ces initiatives. La durée et la permanence dans l'action s'érigent ainsi en éléments d'analyse et de compréhension du choix des priorités d'action et des schèmes de pratiques. Cette dimension de la continuité spatio-temporelle s'avère d'autant plus importante qu'elle permet aux intervenants d'acquérir de vastes connaissances sur leur champ de pratiques respectif, sur les populations et sur les types problèmes auxquels les individus se confrontent, et surtout de développer des habilités à engendrer des possibles, à négocier les enjeux et à contourner les difficultés. La durée et la permanence dans l'action accroissent la légitimité de ces leaders et de ces organismes quant à la possibilité d'être des interlocuteurs crédibles face aux pouvoirs publics.

III- ENTRE LE LOCAL ET LE GLOBAL

C'est de l'ordre des « impensables » de parler des structures médiatrices non étatiques sans prendre en considération le niveau local qui est « le lieu de vie, celui de l'action politique et de l'application des procédures, de la mise en œuvre des liens sociaux entre famille et pauvreté ». La déconcentration administrative vers le niveau local conduit à des actions contingentes négociées qui semblent, à première vue, s'éloigner du modèle centralisateur de l'État-providence, tout en ouvrant le champ de la production et de l'application de la politique publique à des protagonistes autres que les grands acteurs politiques et gouvernementaux. Le niveau local s'impose comme le site de « la démocratie de proximité », le gage d'un renouveau démocratique axé sur la participation sociale et sur les pratiques de citoyenneté. Les structures médiatrices se développent comme des pôles de socialisation, des espaces de réaffirmation d'une culture québécoise fondée à la fois sur la coopération et sur la solidarité, alors que la médiation sociale renvoie à la capacité des acteurs de terrain d'établir des circuits de communication, de créer de nouveaux référents pour l'action, de reconstruire les repères et les espaces d'ancrage d'identité, donc de faciliter le processus d'individuation à travers la mise en place de stratégies relationnelles de proximité.

3.1- La mise en réseaux

Le travail de médiation incorpore les acteurs locaux dans la définition des besoins et des priorités, dans la conception des actions de développement et d'amélioration de la vie quotidienne. Il s'intègre dans un ordre de création de sens et de significations, dans une entreprise de renforcement des liens de proximité entre différents types de réseaux sociaux ou de constellations de réseaux fonctionnant selon la logique partenariale entre le privé, le public, le communautaire ou l'associatif. L'intégration des échanges s'effectue autour

d'initiatives civiques et de liens socio-politiques basés sur la volonté, la solidarité et la coopération, selon les exigences même d'une société connexionniste. Tirons de Lemieux que « les réseaux sociaux sont faits de liens, généralement positifs, forts ou faibles, tels qu'il y a une connexion directe ou indirecte de chacun des participants à chacun des autres, permettant la mise en commun des ressources dans le milieu interne. Il arrive que les connexions servent aussi à la mise en ordre des ressources par rapport à l'environnement externe, ce qui est caractéristique des appareils». Au-delà des connexions, ces réseaux trouvent sens et significations dans les liens que les individus développent et entretiennent entre eux. C'est du moins ce que suggère encore Lemieux dans sa vision des réseaux politiques : « un réseau n'est pas un simple agrégat d'acteurs dont les actions sont convergentes. Il faut qu'il y ait des mises en commun, qu'il s'agisse de normes, d'informations, de ressources monétaires ou de ressources humaines ».

Il demeure que le développement des réseaux de structures médiatrices non-étatiques doit aussi tenir compte des dimensions telles la culture communautaire, les priorités locales, la nature des institutions publiques et privées environnantes, la compétence et le niveau d'engagement des acteurs mobilisés. On comprendra dès lors que ces réseaux ne sauraient être un mouvement naturel dans une société individualiste, voire *individualisante*. Ils se construisent sous la poussée des demandes sociales et ne prennent forme que dans la volonté des acteurs de se donner les moyens, soit de revendiquer des changements, soit de défendre des acquis, soit de se protéger de certains risques, soit de résister aux contraintes. Il s'agit non de renoncer aux régulations, mais d'en inventer des formes plus équitables, plus adaptées et plus efficaces, garantes des droits, des valeurs et des libertés. Il s'agit d'instituer de nouvelles formes de dialogue entre le citoyen et les institutions, d'étendre la sphère des débats publics et, finalement, de générer de formes non conventionnelles de participation citoyenne. Les réseaux de structures médiatrices non-étatiques resituent les acteurs et leurs actions au cœur d'un jeu complexe de rapports matériels, symboliques et idéologiques. Complexité sociale dont les dimensions qualitatives procèdent d'une conflictualité créatrice de dynamiques relationnelles et de champs de possibles toujours en reconfiguration. Leur vertu est non seulement de faciliter la création de nouveaux repères et la mise en sens des rapports sociaux, c'est aussi de tenter de reconnecter le politique au quotidien du citoyen.

3.2 Les limites des structures médiatrices non-étatiques

Les structures médiatrices doivent, dans leur fonctionnement quotidien, répondre aux défis de concilier des subjectivités, de se conscientiser des tensions existantes et de gérer divers types de contradictions. Partant de là, nous identifions 3 grandes limites auxquelles elles doivent constamment faire face.

Premièrement, tout en informant d'une défection par rapport au système socio-politique institué, leur multiplication constitue une dénonciation de l'incapacité de celui-ci de favoriser le renforcement des liens sociaux et le maintien de la

cohésion sociale. On dirait que l'État n'est plus en mesure de maintenir les spécificités des services publics en tant qu'espace producteur de normes collectives et créateur de droits individuels, mieux encore, d'assurer un développement axé sur la citoyenneté, sur la solidarité et sur la justice sociale. La rationalité instrumentale et le système impersonnel qui en résulte ne peuvent plus répondre de manière efficace à la diversification des demandes, des besoins et des revendications. C'est d'ailleurs dans ce contexte de crise que les structures médiatrices non-étatiques viennent à symboliser des modalités de réponses qui, se développant en aval de la globalisation, cherchent à atténuer sur le tissu social les impacts nocifs du chômage endémique, de la pauvreté, de l'approfondissement des inégalités sociales et des écarts de revenus entre les nantis et les démunis, donc à éviter la dualisation de la société québécoise à ses extrêmes. Aussi les structures médiatrices sont-elles à saisir dans leurs propres ambiguïtés quant à l'idéal démocratique et de citoyenneté égale et quant à leurs potentialités de favoriser l'émancipation individuelle et collective.

Le travail de médiation est, en deuxième lieu, redevable de la syntonie entre des groupes participant à des initiatives locales, de leur capacité de rendre leurs intérêts compatibles et de trouver des convergences dans leurs lignes d'action. Il engage les acteurs locaux dans un processus de production de nouvelles solidarités, alors que nombre des structures médiatrices se pensent comme des lieux alternatifs et rétifs aux politiques néo-libérales. Celles-là se développeraient dans une logique de réparation, de redressement des effets pervers des politiques nationales et internationales, de la correction d'une globalisation jugée inégalitaire, amoral et éthiquement condamnable. Le local et la proximité seraient devenus le locus d'un consensus contestataire au centre duquel se retrouveraient la solidarité sociale, la justice sociale et la démocratie participative. Or, les rapports de proximité s'engagent peu dans un processus de reconstruction de la société et d'atténuation des inégalités structurelles. Ils réfèrent davantage à une logique de réparation qu'à celle de la protection contre les risques sociaux, avec une possibilité de faire perdurer le climat actuel d'insécurité sociale.

Finalement, l'étude à Trois-Rivières révèle que les dynamiques d'action locale sont investies d'un niveau d'affectivité et d'une dose émotionnelle qui les personnalisent, rendent difficiles leur remise en question et la distanciation critique nécessaire face aux enjeux des luttes menées ou à mener. Cette dimension peut s'avérer d'autant plus forte que les structures médiatrices relèvent en majorité de la « culture de l'immédiat » et du proche. Le champ de l'action locale est peuplé d'une pluralité de dispositifs entretenant de faibles liens entre eux et entrant dans des alliances « molles », ceci quand les organismes ne sont pas carrément en compétition pour des « clientèles » et pour les ressources financières. Pour M. Parazelli, la course au financement dépouillerait les structures médiatrices, notamment les organismes communautaires, de leur autonomie et de leur potentiel contestataire. Cessant d'être des protagonistes de l'action et dans l'action, celles-là seraient devenues des relais institutionnels pour les politiques étatiques et en symboliseraient, à maints égards, les nouvelles sources de légitimation. Plusieurs structures médiatrices se contenteraient d'une position d'intermédiaire au sein des configurations locales de « la communautaire » plutôt que de symboliser des contre-pouvoirs et des forces de

changement. S'il s'agit d'amener les gens à participer de la façon dont la vie est organisée autour d'eux, qu'en est-il des attentes sociales et politiques, de la participation citoyenne et de la construction de la démocratie sociale? Peut-on transformer la société et la démocratie sans de profondes réformes institutionnelles, sans la redistribution du pouvoir décisionnel et des ressources nécessaires, ou sans que les citoyens disposent d'un réel contrôle sur les mécanismes des politiques publiques? Ne doit-on pas chercher à établir de plus larges connexions entre droit de citoyenneté et bien commun, au mieux reconsidérer les manières de nous représenter le vivre-ensemble?

Ces 3 limites ne nient pas le fait que les structures médiatrices disposent d'une force de proposition et jouent un rôle d'interface dans la mise en place de nouvelles modalités de gestion politique, économique et sociale. Elles laissent plutôt croire que le travail de médiation ne saurait se limiter au fait de trouver des réponses ponctuelles aux demandes collectives et aux besoins de base. Il doit s'étendre à l'impératif de renforcer l'autonomie du citoyen et sa capacité de participer aux prises de décisions structurelles, donc de répondre au double impératif de coordonner les leviers d'action au niveau local et de construire un projet plus large de société alternatif axée sur la solidarité et la justice sociale. Le recadrage des enjeux et des priorités de l'action publique ne peut perdre de vue que les inégalités et les injustices sont le produit de rapports de pouvoir asymétriques transcendant les frontières du territoire local. Il importe alors d'intégrer dans l'analyse des structures médiatrices d'autres schèmes d'intelligibilité de la reconfiguration de l'État et d'autres réalités structurantes de la vie en société, notamment les mutations et les déséquilibres provoqués par le libre marché et la globalisation économique.

IV- AU-DELÀ DES STRUCTURES MÉDIATRICES NON-ÉTATIQUES

Les structures médiatrices non-étatiques se construisent à la charnière du public et du privé, du marchand et du non-marchand, du civil et de l'étatique, ainsi que dans la mise en rapport dialectique de la démocratie représentative et de la démocratie participative. Ces lieux de proximité questionnent les nouvelles modalités de production du lien social et politique, ce qui veut dire les façons de « faire et penser société ». Cherchant à ouvrir d'autres champs de possibles, la plupart d'entre eux se constituent en réseaux et souscrivent à la logique de l'action collective. Face aux incertitudes de l'époque contemporaine, ils aident le citoyen-acteur à se doter de repères plus ou moins conformes à ses valeurs, à ses cultures et à ses convictions. Silvestro soutient que « l'individuation des rapports sociaux et l'individualisation des rapports éthiques au monde ont fait en sorte de redéfinir le rapport au politique et l'engagement militant ». La capacité des individus de choisir leurs lieux d'investissement a donné lieu à des « configurations singulières des rapports sociaux » et fait émerger un ensemble de « nouveaux espaces de sociabilité » en dehors de la sphère étatique à proprement parler. Le lieu du quotidien semble de plus en plus se structurer dans un dialogue social et selon une dynamique de partenariat, de concertation et de négociation entre des forces sociales convergentes et divergentes.

4.1- Un processus de refondation du social

Nous inscrivons les structures médiatrices dans ce que des auteurs latino-américains appellent la « sphère publique non étatique » (*el publico no estatal*) qui regroupe, du point de vue de Pereira et Cunill, les « organisations non-étatiques productrices de biens publics », entre autres, les écoles, les universités, les centres de recherche, les hôpitaux, les orchestres symphoniques. La sphère publique non-étatique renvoie aux institutions de la société civile dont les activités sont en grande partie financées par les pouvoirs publics, sans pour autant que ces institutions elles-mêmes fassent partie de l'État. Le public non étatique se situerait entre le public étatique et le privé et symboliserait le terreau de la « démocratie participative », l'axe des affaires publiques dont les modalités de gestion sont en principe soumises à la participation citoyenne. Il offre l'opportunité de transformer l'État bureaucratique monopoliste et l'État néo-libéral minimaliste en un « nouvel État libéral, social et républicain » dont la vertu serait d'assurer le développement économique, de protéger les droits sociaux, de veiller au financement adéquat des infrastructures sociales et de garantir des services de qualité dans des secteurs tels l'éducation, la santé ou de l'assistance sociale en introduisant la compétence et la flexibilité dans l'offre des services. La recherche d'une « troisième voie » entre le *laissez faire* néo-libéral et le modèle social bureaucratique d'intervention publique massive est ce qui caractérisera le « nouvel État latino-américain du 21^{ème} siècle », dans la mesure où celui-ci ne pourra se légitimer que dans sa double capacité d'assurer le développement économique et le renforcement des « droits républicains » de citoyenneté. Le 21^{ème} siècle sera aussi celui où le public non-étatique s'imposera comme une dimension centrale de la vie sociale, vu l'obligation de devoir dispenser des services publics garantis par l'État, mais qui ne sont ni privés, ni étatiques. C'est dans sa capacité de se transformer en un important instrument de développement économique, politique et social que le « nouvel état latino-américain » parviendra à consolider la démocratie, à promouvoir le développement social et à réduire les inégalités sociales. C'est en fonction de sa capacité de réaliser ces spécificités qu'il parviendra à forger de nouveaux horizons en rupture avec les anciennes perspectives technocratiques et fondamentalement économiques.

La pensée de «sphère publique non étatique» rejette la conception minimaliste du rôle de l'État. Elle ne recommande pas non plus l'affaiblissement du pouvoir de celui-ci, mais bien la démocratisation des mécanismes de prise de décisions collectives et l'incorporation des réalités et des pratiques quotidiennes dans la gestion publique. Il persiste l'exigence que l'État assume ses responsabilités en ce qui concerne la garantie des droits sociaux, économiques et culturels, ainsi que le financement des domaines d'activité (éducation, santé, logement, etc.) qui ne sauraient être livrés à la seule logique de marchandisation. Il revient également à l'État de créer les conditions favorables au plein emploi, notamment en investissant de manière adéquate et efficace dans la formation et l'éducation, de promouvoir une administration publique transparente, imputable et efficace, en même temps que d'instituer de nouvelles formes de participation dans la dispensation, le contrôle et l'évaluation des services publics. Ce nouvel esprit public soumet autant la bureaucratie étatique que la gouvernance communautaire aux exigences d'un système de contrôle et d'équilibre étendu et renforcé (*checks and balance*), ce qui est déjà pratiqué dans le cadre des ententes partenariales conclues dans les domaines de la santé, de l'employabilité, de la formation professionnelle et des services d'insertion en emploi, mais qui demeure encore loin d'avoir atteint sa pleine maturité. Aussi la sphère publique non étatique

appelle-t-elle à une relation autre entre l'État et la société civile, à une réduction de l'abstraction bureaucratique qui sépare l'État du citoyen, dans la mesure où celui-ci ne se contente plus d'être seulement représenté, mais veut aussi se présenter et être présent dans l'espace public.

On se croirait alors dans un processus de refondation du social et du politique, processus dont la consolidation exigerait autant le respect des droits fondamentaux du citoyen que la capacité d'assurer un niveau minimal de solidarité et de partage des richesses collectives. Sa pérennisation impliquerait la réarticulation des dimensions économiques, juridiques et culturelles d'une manière susceptible de mieux assurer le bien-être collectif des citoyens au-delà des manifestations souvent répressives des structures marchandes de l'individualisme économique et du style de pouvoir tutélaire que l'État cherche à exercer sur la société. Il importera de reconfigurer l'espace public de manière à associer de nouveaux acteurs au jeu socio-politique, ce qui postulerait du même coup une resignification du public par-delà l'étatique et le gouvernemental. L'enjeu est moins de parachever la compréhension d'une « démocratie inachevée » que de renforcer une « société civile organisée » engagée dans la protection du citoyen contre les risques sociaux. Au delà des structures médiatrices et des multiples formes que prendra le public non-étatique, c'est d'un modèle de société dont il s'agit, de la mise en place d'un État responsable dont la légitimité résidera dans sa capacité de résoudre les problèmes sociétaux, de répondre aux demandes des citoyens et de se rendre imputable en se donnant les moyens de rendre compte de ses actions et des résultats de ses actions.

4.2 Une vision réflexive

Les structures médiatrices non-étatiques se développent dans la continuité de l'idée qu'un « autre monde est possible », un monde axé sur la participation et la reconnaissance de l'altérité dans le contexte d'une démocratie multipolaire. Il importe non seulement de choisir les revendications contre le marché et la globalisation mais de fortifier les rapports sociaux transversaux à travers la coopération, la solidarité et le partenariat, dans une perspective de réconciliation entre l'individu et la société, entre l'être et l'être-ensemble. En tant que « praxis collective », les structures médiatrices sont elles-mêmes des construits sociaux, donc produites dans les interactions entre des acteurs porteurs d'identités, de valeurs, d'intérêts, de finalités et de rationalités, traversées autant par la communication que par la confrontation, autant par la concertation que par le conflit. En tant que 'lieux de sens' et de mise en forme des rapports sociaux, leur importance réside dans leurs capacités stratégiques de contribuer à la restructuration du contexte sociétal et de faciliter la réappropriation des mécanismes décisionnels par des groupes marginalisés et exclus de la sphère du pouvoir politique et étatique.

Il faut alors convenir que la notion de structures médiatrices non-étatiques se place en porte-à-faux aux courants de pensée autopoïétique, dans la mesure où leur conceptualisation renvoie d'abord et avant tout à la vision d'une société

réflexive axée sur les gestes et les comportements d'acteurs qui, dans leur quête pour une meilleure justice sociale luttent, confrontent, contestent et proposent des alternatives. Une telle théorisation se distancie de la posture que rien de ce qui émane de l'État ne peut être au profit des pauvres, de même que du pendant voulant que tout ce qui s'y fait soit aux bénéfices des groupes dominants. Nous considérons que ces schèmes de pensée qui s'absolument dans le non-lieu social, économique, politique et culturel se rendent incapables de saisir les dynamiques des forces sociales en mouvement, encore moins d'en rendre compte. Elles sont alimentées d'un intellectualisme incapable de se décentrer ou de s'excentrer, d'un nombrilisme encore rattaché à une vision monolithique de l'État qui exclut les représentations des acteurs, leurs rationalités et leurs priorités du jeu des confrontations stratégiques. Depuis la mise à mal de la vision hégélienne d'État omniscient au cours des années 1970, l'État se trouve soumis à un processus de délitement de son pouvoir social et n'est plus considéré comme l'instance de médiation ultime entre les individus et la société. Il se trouve en compétition avec plusieurs réseaux remettant directement en cause les politiques publiques et rejetant l'idée que le centre et la périphérie constituent des sphères séparées et distinctes de la société libérale capitaliste. Ce contexte de transformation appelle des regards croisés, ou des lectures qui croisent les rapports de pouvoir, le maintien des inégalités sociales et l'analyse des mécanismes de légitimation des enjeux au fondement de la vie démocratique. Les structures médiatrices symbolisent, dans cette perspective, des lieux de la participation citoyenne à l'action publique, des pôles de tension dans le contexte actuel de réarticulation des sphères politiques, économiques et marchandes aussi bien que de transformation des rapports sociaux.

C'est dans ce sens que la réflexion privilégie ce que nous désignons, faute d'une meilleure formulation, 'l'idée de mesure' et 'le sens de réalité' observés chez les acteurs de terrain quotidiennement confrontés à des problèmes d'inégalités, de chômage et d'exclusion, ainsi qu'à l'impératif de donner sens à la vie en collectivité. C'est sans dogmatisme et sans sectarisme que ces derniers rejettent le néo-libéralisme à tous crins, ou refusent de donner au libre marché et à la globalisation une quelconque forme d'inéluçabilité. Mais, en lieu et place d'une posture purement idéologique, ils font la promotion de la justice sociale et de la participation de l'individu-citoyen dans le respect de son identité, de sa trajectoire et de ses droits. C'est non dans la radicalité politique et la vision totalisante mais à la jonction de l'engagement réflexif et de la responsabilité solidaire que se définissent les prises de position, que se dégagent les marges de manœuvre, que se conçoivent les formes de mobilisation et que se construisent les propositions alternatives dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Fondée sur la volonté manifeste de faciliter la réappropriation des grands enjeux sociétaux par le bas, la démarche contestataire s'institue comme un processus de connaissance qui invite à aller plus loin que le seul décryptage des problèmes sociaux. Les opinions émises dénoncent ce qui est perçu comme étant négatif autant qu'on reconnaît publiquement ce qui est évalué comme étant positif. Pour être libératoire, la mobilisation ne saurait se limiter à la contestation de la domination sans envisager l'action politique de l'émancipation, elle ne saurait se contenter de critiquer l'ordre social existant sans viser sa transformation. Déconstruire nécessite reconstruire, tout comme contester et proposer vont de pair et se renforcent mutuellement. Le titre « Résister c'est créer » d'Aubenas et de Bennisayag ne traduit-il pas encore mieux cette dimension cathartique de la

médiation comme travail organisé et engagé dans les changements sociaux, cette décision de jouer sur le terrain politique plutôt que sur celui du moralisme et des plaintes récriminatoires.

CONCLUSION

De par leur nature hybride, les structures médiatrices travaillent à amener les individus à développer les réflexes citoyens à participer aux débats publics autant qu'à s'impliquer dans des actions ayant pour finalités d'améliorer leur situation personnelle et, par surcroît, celle de leur communauté. Contrairement aux institutions étatiques anonymes et hyperspécialisées, elles sont construites d'abord et avant tout sur la relation de proximité. Elles se laissent percevoir comme des instances assurant le « relais vers » l'insertion des individus à la société, tout en étant traversées par les préoccupations de connecter le sens du progrès et les mécanismes de production de la richesse avec les subjectivités et la variété des expériences humaines. Leur sont sous-jacentes une « question sociale » - qui est celle de refuser la pauvreté, les inégalités et l'exclusion comme étant inéluctables à notre forme de société – et une « question politique » - qui est celle de l'avènement d'une société de citoyenneté et de solidarité.

Conceptualiser les structures médiatrices comme relevant d'une sphère publique non-étatique n'est rien d'autre que de renouer avec une approche qui est de réinterroger l'action publique et l'action sociale comme des modes spécifiques de l'agir collectif, ainsi que de voir le public comme un espace de cristallisation et de consolidation du pacte citoyen. La réinscription dans le non-étatique ne peut se renforcer que par la double action de mobilisation des individus (une action de proximité) et de transformation des rapports sociaux et des dynamiques structurelles (une action sociétale) selon la logique de pleine citoyenneté. C'est là la question de savoir dans quelle mesure les structures médiatrices sont aptes à lutter contre l'exclusion, à réparer les liens brisés et à atténuer l'impact des inégalités structurelles sur le tissu social, particulièrement si l'on intègre dans la réflexion l'idée que l'économie globalisée d'aujourd'hui a besoin de la contestation pour se justifier, de l'exclusion et de la pauvreté pour trouver les points d'appuis moraux qui lui font défaut.

